

AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2145-2-21

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 20 mai 2021, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2145-2-21 modifiant le règlement E-2145-21 d'un montant de 5 840 000 \$ visant des travaux de réaménagement du boulevard Saint-Francis, entre la rue des Tulipes et le boulevard Salaberry Nord, pour un montant total de 9 372 000 \$, sur l'ensemble du territoire, dans un bassin de taxation et dans la zone desservie par le réseau d'aqueduc, à la valeur et en frontage, sur 10 ans visant la modification du montant de l'emprunt et des clauses de taxation et l'abandon du règlement E-2145-1-21.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 14 juin 2021 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 juin 2021.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 21 juin 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

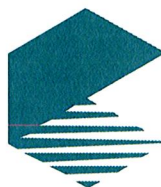
APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF LOAN BY-LAW E-2145-2-21

PUBLIC NOTICE is given that during the extraordinary sitting held on May 20, 2021, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the loan by-law E-2145-2-21 amending by-law E-2145-21 for an amount of \$ 5,840,000 for redevelopment work on boulevard Saint-Francis, between rue des Tulipes and boulevard Salaberry Nord, for a total amount of \$ 9,372,000, on the entire territory, in a taxation basin and in the area served by the aqueduct network, at the value and in frontage, over 10 years aiming at the modification of the amount of the loan and of the taxation clauses and the abandonment of the by-law E-2145-1-21.

This by-law was approved by the qualified voters on June 14, 2021 and by the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation on June 16, 2021.

It comes into force on the day of publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2145-2-21**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 21 juin 2021, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2145-2-21 modifiant le règlement E-2145-21 d'un montant de 5 840 000 \$ visant des travaux de réaménagement du boulevard Saint-Francis, entre la rue des Tulipes et le boulevard Salaberry Nord, pour un montant total de 9 372 000 \$, sur l'ensemble du territoire, dans un bassin de taxation et dans la zone desservie par le réseau d'aqueduc, à la valeur et en frontage, sur 10 ans visant la modification du montant de l'emprunt et des clauses de taxation et l'abandon du règlement E-2145-1-21, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 21 juin 2021, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 21 juin 2021 .

Le greffier,

George Dolhan, notaire